

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 16 avril 2024
Convocation affichée le : 16 avril 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS

Absent : Franck SAMSON

Virginie ROBIOU a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/26	Groupement d'achat Renouvellement marché mutualisé d'enrobé
---------------------------------	--

1. Cadre réglementaire :

- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2021/45 du 14 avril 2021 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent ;
- Convention de groupement de commandes permanent signée et notifiée en septembre 2018 ;
- Avenant 1 à la convention groupement de commandes permanent signé et notifié en octobre 2023.

2. Description du projet :

Madame/Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 14 avril 2021, le conseil municipal a choisi d'adhérer au groupement de commandes permanent proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique et approuvé la convention constitutive encadrant celui-ci.

Un avenant à cette convention a été signé en 2023 pour intégrer deux nouveaux membres.

Un groupement de commandes spécifique a, par ailleurs, été signé en 2021 pour des travaux de voirie en enrobés. Cette convention et le marché correspondant arrivent à échéance en 2024.

Il est envisagé :

- de modifier la convention de groupement de commande permanent pour intégrer dans le périmètre de celle-ci d'éventuels nouveaux membres ainsi que la famille d'achat « travaux de voirie en enrobés et prestations connexes » ;
- et de lancer une nouvelle consultation pour ces travaux d'enrobés.

Le marché serait conclu pour une durée de 4 ans maximum, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 afin d'éviter que la date anniversaire du contrat (et donc la révision des prix et l'échéance du contrat) ne tombe sur la période de l'année où les travaux de voirie sont les plus importants. La coordination serait assurée par la Communauté de commune avec un recensement des besoins au cours du 2^{ème} trimestre 2024 puis un lancement et une attribution du marché sur le second semestre 2024.

Chaque commune est donc invitée à se prononcer sur sa participation à la future consultation pour le jeudi 13 juin 2024 au plus tard.

Une commune qui aura décidé de participer à ce marché mutualisé ne pourra se retirer une fois le marché lancé. Par ailleurs et a contrario, une commune qui n'aurait pas souhaité participer à ce marché ne pourra l'intégrer en cours d'exécution.

Afin de pouvoir attribuer le marché, il est également nécessaire que les communes intéressées désignent les membres à voix consultative chargés de les représenter lors de la CAO qui attribuera le marché. Ces représentants seront au nombre de deux par membres du groupement, un titulaire et un suppléant et seront choisis au sein des membres à voix délibérative de leur CAO respective.

3. Projet de délibération :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- **APPROUVER** la participation de la commune au marché mutualisé de « travaux de voirie en enrobés et prestations connexes », lancé par la Communauté de communes Bretagne Romantique pour la période 2025-2028 ;
- **DESIGNER** en qualité de membre à voix consultative titulaire pour la CAO : Monsieur Loïc COMMEUREUC, le Maire
- **DESIGNER** en qualité de membre à voix consultative suppléant pour la CAO : Monsieur Claude PAPADOPOULOS, 4ème Adjoint
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le marché avec les prestataires retenus, selon le montant contractualisé, et à signer tout acte utile l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Virginie ROBIOU